Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 040-214001331-20251204-DELIB16_96_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABENNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
28/11/2025		
Date d'affichage		
28/11/2025		

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme qui a donné pouvoir à CHESSOUX Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2025-12-04-16/96 Coupes de bois 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Forestier,
Vu le BP 2025,
Vu le plan de gestion forestier communal placé sous gestion ONF,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de gestion, d'entretien et de coupes pour l'exercice 2026

  - Parcelles soumises à gestion ONF :
    - 40.42 hectares pour un coût de 12 310.00 € HT
    - Vente de bois pour une surface de 17 hectares (parcelles 19b, 13b, 9b, 19a)

A Labenne, le 05 Décembre 2025
La Secrétaire de séance,

Christelle PEREZ

La Maire,

Stéphanie CHESSOUX

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/12/2025
Et publication et/ou notification le 10/12/2025